

## **Prix Orange du Livre en Afrique**

### **Dossier de participation**

### **Edition 2019**

**Les participations sont ouvertes jusqu'au 30 novembre 2018**

Les participations sont ouvertes aux maisons d'édition présente sur le continent africain et publiant des œuvres de fiction écrites en français par un auteur africain.

Les ouvrages doivent avoir été publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 octobre 2018.

Les éditeurs devront faire parvenir :

- 10 exemplaires de chaque œuvre à la Fondation Orange ou à l'Institut français dont l'adresse est précisée dans le courrier d'accompagnement
- Une copie en version Pdf de chaque ouvrage à l'adresse mail [prixorange@agenceculturelleafricaine.com](mailto:prixorange@agenceculturelleafricaine.com)

La procédure de sélection

Cinq comités de lecture basés dans les pays suivants sont chargés de la lecture de tous les ouvrages dont la participation est recevable. Ces comités de lecture sont localisés dans les pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Sénégal.

Ils sélectionneront les 6 ouvrages finalistes qui seront soumis à l'appréciation du Jury pour le choix du lauréat.

La liste des 6 romans finalistes sera révélée à la fin du mois de février 2019 sur le site [www.lecteurs.com](http://www.lecteurs.com) et les auteurs seront invités sur le Pavillon des Lettres d'Afrique lors du Salon Livre de Paris en mars 2019.

L'annonce du lauréat et la remise du Prix sont prévues dans une capitale africaine entre les mois de mai et juillet 2019.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Aminata Diop Johnson - [aminata@agenceculturelleafricaine.com](mailto:aminata@agenceculturelleafricaine.com)

Alexandra Libock - [alexandra@agenceculturelleafricaine.com](mailto:alexandra@agenceculturelleafricaine.com)

# Prix Orange du Livre en Afrique

## Le règlement

### Article 1

Le Prix Orange du Livre en Afrique est organisé par la Fondation Orange située à Paris, en collaboration avec les Fondations Orange basées dans les pays où le Groupe est présent. Il a pour projet de mettre en lumière la richesse créative des talents littéraires africains francophones.

### Article 2

Ce Prix est ouvert au texte de fiction écrit en langue française par un écrivain africain et publié par une maison d'édition basée sur le continent africain. Les livres éligibles doivent être publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 octobre 2018.

### Article 3

Seules les maisons d'édition basées en Afrique peuvent participer en soumettant jusqu'à deux titres maximum. Elles ont jusqu'au 30 novembre 2018 pour envoyer leur(s) titre(s).

### Article 4

Chaque titre doit être transmis par l'éditeur de la manière suivante :

- en 10 exemplaires de chaque œuvre auprès de la Fondation Orange du pays soit, s'il n'y pas de Fondation Orange dans le pays, à l'Institut Français du pays concerné. La liste des adresses et des contacts de chaque pays est disponible sur le site de la Fondation Orange : <https://www.fondationorange.com/Lancement-de-la-1ere-edition-du-Prix-Orange-du-Livre-en-Afrique>
- l'éditeur devra faire parvenir une version électronique (pdf) du livre à l'adresse mail : [prixorange@agenceculturelleafricaine.com](mailto:prixorange@agenceculturelleafricaine.com)

Pour chaque livre soumis, l'éditeur devra compléter le bulletin de participation joint à ce règlement.

### Article 5

Cinq comités de lecture sont constitués dans 5 pays du continent. Leur rôle est de définir la présélection des œuvres envoyées et de déterminer les six ouvrages qui seront soumis au Jury final. La liste des six livres finalistes sera communiquée fin février.

### Article 6

Un jury est composé de personnalités du monde littéraire. Il est composé d'écrivains, de journalistes, d'universitaires, etc. Il détermine, parmi les six ouvrages présélectionnés, le texte primé.

### Article 7

S'ils le jugent nécessaire, les jurés peuvent décider de remplacer l'un des leurs ou d'accueillir un juré supplémentaire. L'opération se fera par cooptation à la majorité simple des votants.

### Article 8

#### Remise du Prix

La remise du prix se fera dans le cadre d'un événement culturel se déroulant entre les mois de mai et de juillet 2019 dans une capitale africaine, précédée d'une délibération du Jury deux jours avant pour déterminer le nom du lauréat.

### Article 9

#### Dotation du Prix

Le lauréat du Prix Orange du Livre en Afrique reçoit une dotation d'un montant de 10.000 euros attribué par La Fondation Orange et bénéficiera d'une campagne de promotion de son ouvrage durant toute l'année suivant sa nomination.

# Prix Orange du Livre en Afrique

## Bulletin de participation à l'édition 2019

**1. ROMAN** (sont recevables les textes de fiction écrits en français dont la première parution est intervenue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 novembre 2018)

Titre :

Date de parution :

### 2. AUTEUR

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Adresse :

CP :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

### 3. EDITEUR

Nom de la maison d'édition :

Contact (nom et prénom) :

Fonction :

Adresse :

CP :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

L'éditeur ci-dessus désigné déclare avoir pris connaissance du règlement du Prix Orange du Livre en Afrique et en accepter sans réserve les clauses afin d'inscrire la participation de l'auteur à la présélection du Prix Orange du Livre en Afrique 2019.

Pour faire valoir dépôt et inscription, signature obligatoire.

Fait à ....., le .....

L'éditeur (signature + cachet)